

SÉANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU CONSEIL RÉGIONAL DU DISTRICT DE NYON

Procès-verbal

Mardi 27 septembre 2011 à 20h00

Prangins, Salle du Conseil communal

Monsieur Eric Hermann, Président du Conseil Intercommunal du Conseil Régional du District de Nyon, souhaite la bienvenue aux déléguées et délégués, de même qu'aux membres du CODIR et aux représentants de la presse. Il ouvre la séance à 20h05.

Il cède la parole à M. François Bryand, Syndic des lieux, qui souhaite également la bienvenue à l'assistance et présente brièvement sa commune.

1) Liste des présences

La liste des présences ayant été établie à l'arrivée des membres du Conseil Intercommunal, M. le Président informe l'assemblée qu'il y a 35 communes présentes, représentées par 50 délégués réunissant 84 suffrages.

Les communes d'Arnex-sur-Nyon, Borex, Chavannes-des-Bois, Eysins, Givrins, La Rippe, Longirod Marchissy et Trélex se sont excusées.

Les personnes suivantes se sont également excusées : Mmes F. Golaz et J. Byrne Garelli, ainsi que MM. A. Nicolas, Ph. Parmelin, N. Kaltenrieder, P. Uebelhart, J.-D. Grandjean, P.-A. Schmidt, G. Odermatt, M. Bally, S. Schmidt, M. Arcadion, M. Dunning, tous délégué-e-s ou suppléant-e-s.

Le Président constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut donc délibérer valablement.

2) Approbation de l'ordre du jour

Le Président soumet l'ordre du jour à l'assemblée, en précisant qu'il ne s'agit pas d'approuver le procès-verbal du 27 juin, mais bien celui du 9 juin 2011.

Cet ordre du jour, corrigé, est **adopté par 78 oui et 5 abstentions**.

3) Assermentation

M. le Président prie les personnes qui n'ont pas pu être assermentées le 7 juillet dernier de bien vouloir se réunir devant l'assemblée. Il s'agit de Mmes Ch. Girod, Ch. Maurer, G. Roux et MM. J. Favre, Ch. Rolaz, D. Fleury, R. Oppiger, B. Kocher, E. Cretegny et F. Deblüe. M. le Président lit le serment que chacun valide par sa promesse solennelle en levant la main droite et en prononçant les mots "Je le promets". Les membres ainsi assermentés sont chaleureusement applaudis par leurs pairs.

4) Adoption du Procès-verbal de la séance du 9 juin 2011 à Coppet

Aucune remarque concernant ce procès-verbal n'a été formulée avant la présente séance. M. le Président demande si c'est également le cas pour les membres présents. La parole n'étant pas demandée,

le procès-verbal est **approuvé, par 73 oui et 10 abstentions.**

5) Communications du Bureau du Conseil Intercommunal

Le Président informe l'assemblée qu'il a reçu un second courrier de la part de M. Ch. Hill, délégué de la Ville de Gland. Ce dernier réagit à la réponse qu'il a reçue, lors de la dernière assemblée du Conseil Intercommunal, concernant ses interrogations sur le fonctionnement de TéléDôle SA. M. le Président précise qu'il a reçu les informations et documents nécessaires de la part du Conseil Régional concernant sa précédente question. Néanmoins, dans la mesure où il ne paraît pas satisfait des éléments remis pour ce qui est de TéléDôle SA et comme où il n'est plus parmi les représentants des communes, M. le Président propose d'en rester là.

6) Communications du Comité de Direction (CODIR)

M. G. Cretegny, Président du CODIR, salue l'assemblée en tant que Président du nouveau Comité de direction et annonce que quelques communications seront d'abord faites par les responsables de dicastères puis que le gros morceau de la soirée sera exposé par MM. Ph. Paréaz et B. Penel, membres du CODIR, et de M. D. Collaud, délégué du groupe de travail. Dans la foulée une discussion en lien avec les thèmes et les éventuelles questions de l'assemblée sera ouverte.

La présentation projetée durant la séance est jointe à ce procès-verbal.

Pour ce qui est de l'organigramme général du CODIR du Conseil Régional, de même que de celui de l'administration de cette entité, nous vous renvoyons au site internet de NyonRégion.

M. P. Stampfli informe l'assemblée que durant le trois premiers mois d'utilisation des vélos en libre service, quelques soucis sur les vélos électriques sont apparus, mais que leur remise en état ne devrait pas tarder. Concernant la fréquentation des stations, même si certaines semblent en sous utilisations, il ne faut pas oublier qu'elles ont été mises à disposition plus tard que l'ensemble et qu'il ne faut donc pas se focaliser sur ces analyses. La deuxième phase de mise en service va bon train.

Au sujet des transports publics, M. Stampfli rappelle l'acceptation des deux préavis liés aux mesures d'accompagnement par bassins versants et informe l'assemblée que les mandats ont été attribués pour Nyon et Rolle et que les documents concernant Gland et Coppet sont en cours de validation.

Pour les aménagements routiers, l'étude de ceux-ci a été attribuée et va de l'avant. L'étude des aménagements hors localités fait actuellement une demande au niveau cantonal.

Il est à relever que la commune, genevoise, de Céligny participera au financement, de même que d'autres communes, hors district de Nyon.

M. G. Produit rappelle que le projet de l'aggo franco-valdo-genevois va bon train avec les 2èmes assises transfrontalières qui auront lieu dans la semaine. Il s'agira d'évoquer les richesses culturelles de chaque région.

D'autre part, la remise du Prix culturel de la Ville de Nyon, de celui du district et du Prix du Mérite culturel auront lieu le 30 novembre prochain, au Théâtre de Terre Sainte à Coppet.

M. G. Produit aimerait, pour terminer, remercier les Communes et Villes ayant participé à la Journée des Sports 2011 et annonce qu'une séance de bilan aura lieu afin d'optimiser encore davantage cette manifestation.

M. G. Cretegny revient sur le projet d'Agglomération. Il rappelle qu'un préavis sera déposé sous peu concernant le Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT). Il rappelle que l'Agglomération fonctionne sur la base d'une charte signée en 2007. Néanmoins, cette entité de gouvernance ne correspond pas, du point de vue juridique, à nos institutions et à ses règles démocratiques. De ce fait, il a fallu trouver une institution, en accord avec le droit européen, pouvant correspondre aux règles et usages en vigueur sur territoire helvétique. Pour le détail, M. Cretegny renvoie les membres de l'assemblée au préavis qui sera présenté le 3 novembre prochain. Il précise néanmoins qu'au stade actuel des démarches, la France voisine et le canton de Genève sont acquis à ce projet et qu'il ne faut plus qu'une réponse vaudoise, espérée positive, dans la mesure où un refus repousserait ce projet, pour le moins, d'une année.

M. J. Sommer, responsable du département environnement, sensibilise l'assemblée au sujet du préavis No 5-2011 concernant l'étude du potentiel de production d'énergies renouvelables dans le district de Nyon. Il retrace brièvement l'historique de ce thème au sein du district et donne quelques explications sur le futur préavis.

M. G. Cretegny introduit le sujet principal des communications du CODIR, en précisant qu'il est apparu très important que les membres du Conseil Intercommunal puissent bénéficier d'une présentation détaillée du plan d'investissement des infrastructures et des équipements d'intérêt régional 2020 - 2030. Pour ce faire, il laisse la parole à M. B. Penel qui développe ce sujet en précisant que ce plan a été élaboré afin de rattraper tout ce qui n'a pas été réalisé dans les vingt dernières années et de pouvoir planifier tout ce qui doit être effectué dans les vingt prochaines années. Il retrace le cheminement qui a été emprunté, suite à des ateliers, par le groupe de travail mis en place. Il se réfère également à la note de travail qui a été remise à tous les conseillers à ce sujet, en insistant particulièrement sur le mode de financement de ce plan d'investissement. Il rappelle que la solution retenue, tant par le CODIR, que par le groupe de travail, est de financer une demi par une somme par nombre d'habitants et l'autre avec les gains immobiliers et les droits de mutation, ce qui reviendrait à demander CHF 95.-- par habitant et 10 % des gains immobiliers et droits de mutations. Il est à relever que sur ces gains, 50 % du total vont à l'Etat de Vaud depuis le 1er janvier 2011 et que, de ce fait, 40 % resteraient en main des communes, après versement des 10 % au Conseil Régional. Pour terminer, M. Penel explique que le groupe de travail a inventorié et traité les projets en les répartissant dans des familles. Pour le détail, il passe la parole à M. D. Collaud, rapporteur de ce groupe.

M. D. Collaud retrace les travaux effectués et la répartition des divers projets dans neuf catégories différentes. Il rappelle l'approche préconisée, en insistant sur la prise en compte des financements - confédération/canton, puis d'une prise en charge paritaire par les communes territoriales et le Conseil Régional, au nom de la solidarité entre les communes. Cette manière de faire demanderait à une commune impliquée par un projet sur son territoire, de présenter, d'une part, un préavis pour le financement auprès de son Conseil communal, et, d'autre part, la validation, par son ou ses délégués au Conseil Intercommunal, du préavis présenté par le CODIR du Conseil Régional. Néanmoins, pour certaines catégories, l'apport du Conseil Régional pourrait être moindre ou alors c'est celui de la commune qui pourrait être revu à la baisse. Suivant les projets, des sous-groupes devraient peut-être être créés et les modalités de financement revues, notamment lorsque des économies pourraient être réalisées pour les Communes, ces dernières pourraient les réinvestir dans le soutien de l'exploitation. Pour terminer, M. Collaud rappelle qu'actuellement les Boursiers et les communes travaillent sur deux niveaux, le Canton et la Commune et que, dorénavant, une couche intermédiaire, représentée par le financement du Conseil Régional, pourrait apparaître. Il précise encore que certains projets actuellement listés peuvent disparaître par manque de financement fédéral ou cantonal par exemple. La question qu'il faudra se poser est de savoir si ce projet doit mourir ou si, au vu de l'importance régionale, il doit être mené à bien, même sans soutien financier extérieur.

M. Ph. Paréaz poursuit l'exposé en précisant que ce plan d'investissement est un projet ambitieux dont le contenu va être remis aux communes pour une consultation. Le retour des prises de position et les remarques sont attendus pour le 21 novembre 2011 afin que le CODIR puisse en tenir compte dans l'avenir. Il sera demandé aux communes de prévoir un montant de CHF 191.-- par habitant sous déduction des CHF 31.-- déjà versés pour le programme des transports publics régionaux, dans leur plan d'investissements de législature. Un préavis d'intention sera présenté par le CODIR pour la première séance du Conseil Intercommunal de 2012. M. Paréaz insiste sur le fait qu'une solidarité régionale doit pouvoir se créer afin que ces différents projets puissent aboutir. Il termine en remerciant les membres du groupe de travail pour les efforts consentis et le résultat obtenu.

M. le Président du Conseil Intercommunal propose que M. G. Cretegny ouvre le débat en précisant que certains projets à moyen ou long terme doivent être étudiés maintenant déjà afin que leur planification puisse se faire dans le cadre des ressources financières à mobiliser.

M. A. Bilardo aimerait savoir si la somme par habitant est bien de CHF 191.-- moins les CHF 31.-- déjà prévus pour les transports. Il lui est répondu par la positive. M. Bilardo aimerait encore savoir comment vont se dérouler les tractations avec la commune de Bassins, qui ne fait pas partie du Conseil Régional. Il rappelle que ces versements sont des actes de solidarité pour toute la région et qu'il ne serait pas correct que certains négocient les tarifs.

M. B. Penel répond à M. Bilardo que dans les relations avec la commune de Bassins, puisqu'il s'agit de cette commune, il est d'abord dans l'idée de discuter et de négocier correctement. Le cas échéant, si cette commune décidait de ne pas entrer en matière, d'autres éléments pourraient être pris en compte, à savoir l'utilisation d'arguments légaux démontrant que les investissements proposés sont primordiaux du point de vue régional.

M. K. Möhr revient sur les trois "couches" financières évoquées par M. D. Collaud et relève qu'il y a donc également des impôts à ces trois niveaux. Dans la situation d'impôts régionaux, il trouve cette situation assez archaïque et se demande s'il existe le "courage" de revoir cela. En effet, il va falloir défendre ceci devant la population.

M. B. Penel répond que la région va gérer les projets que les communes devront, d'une manière ou d'une autre, organiser, à moyen terme, à leur niveau. Avec ce plan d'investissements, un certain nombre de projets pourront être réalisés sous l'égide de la région. Ce qui doit être relevé, par contre, c'est qu'il n'y a pas de nouvelle péréquation et que les impôts ne devront pas forcément être augmentés pour les divers projets proposés. Il rappelle également que le CODIR et le groupe de travail soumettent certaines propositions, mais que ce sera, en finalité, le Conseil Intercommunal et donc les Municipalités du district qui prendront les décisions finales.

M. K. Möhr entend bien ces arguments mais rappelle qu'il s'agira, à court terme de fixer des priorités claires par rapport aux gros engagements financiers demandés.

M. B. Penel insiste sur le fait qu'il n'est pas question de thésauriser des sommes astronomiques au sein du Conseil Régional, mais bien de prévoir ces dépenses dans le cadre des budgets à venir.

M. D. Collaud intervient en insistant sur le fait que les communes doivent se dire qu'il y a besoin d'une certaine solidarité au sein de la région. De ce fait, il est important de se demander si ces projets sont primordiaux du point de vue de la qualité de vie de l'ensemble des citoyens. De plus, il est très important d'intégrer ces dépenses dans le plan des investissements communaux afin de donner des signaux clairs aux organes délibérants de nos communes sur le fait que des investissements sont prévus au niveau de la région. Il rappelle que cette manière de faire permettra de mettre en place un certain nombre de garde fou.

M. G. Cretegny, complète cette information en précisant que les sommes demandées sont des moyennes et qu'au fur et à mesure des années, ces sommes pourront être réévaluées à la baisse ou à la hausse, mais toujours dans le cadre de base d'origine.

Mme R. Schoch revient sur la priorisation et de l'importance des projets. Elle se demande si le groupe de travail a déjà effectué des tris. D'autre part, elle se demande ce qu'il se passera si des Conseils communaux refusent certaines demandes de crédit.

M. G. Cretegny lui indique que la majorité des projets qui ont été retenus le sont parce qu'ils sont déjà identifiés comme importants dans le cadre des différents groupes de travail œuvrant depuis plusieurs années. Il précise également que certains projets vont mourir, mais que d'autres verront certainement le jour. Dans cette perspective, il souligne également que les CHF 191.-- actuellement demandés et mis en exergue, seront peut-être appellés à être modifiés et réadaptés.

M. S. Beck aimerait préciser que chacun des projets évoqués ce soir ne passera pas forcément devant les Conseils communaux des communes du district, mais que c'est bien, et seulement, le principe du financement qui sera débattu à cette occasion. Pour le reste, c'est bien devant le Conseil Intercommunal du Conseil Régional que le débat aura lieu et que ce n'est que pour les communes territoriales concernées que le débat communal aura lieu.

M. F. Deblüe précise, en préambule, qu'il est décidé à vouloir convaincre son Conseil communal sur la nécessité de financer, à long terme, ces projets d'intérêts intercommunaux. Néanmoins, il est plus timoré concernant le financement au travers des gains immobiliers et des droits de mutations et pense qu'il faudra être plus clair auprès des communes. Concernant la liste des projets, il se demande si celle-ci est figée ou sujette à modifications, surtout avec l'arrivée de nouvelles constellations des municipalités au sein de la région.

M. B. Penel précise que la nouvelle péréquation a été prise en compte dans les différents calculs effectués et qu'il y a forcément quelques gagnants et quelques perdants. Au sujet des droits de mutations et gains immobiliers, il confirme que les 10 % demandés suffiront dans le calcul des contributions communales. Au sujet des nouveaux projets pouvant entrer dans la liste globale, des critères doivent encore être définis, mais l'évolution dans le temps devrait ouvrir la porte à ces nouveautés. En complément à la question de M. Deblüe, il rappelle que les communes sont libres de présenter ce financement par un préavis global ou dans le cadre du budget annuel.

M. D. Collaud précise qu'il y a tout-de-même un risque de passer par le budget, dans la mesure où les membres du Conseil communal ne réagissent pas forcément d'année en année de la même manière. La demande, par préavis, sur la législature sera donc bien plus adéquate, au vu de la fluctuation des demandes du Conseil Régional qui ne peuvent pas forcément être définie de manière très claire à l'instant présent.

M. P. Burnier aimerait revenir sur les transports et de ce qu'il voit comme effets collatéraux. Il abonde effectivement dans le sens de la création d'une commission de gestion permanente. Concernant la création des sorties autoroutières, il relativise juste l'urgence, en juxtaposant la date de réalisation de la dite autoroute et des projets actuels, sans autre commentaire et se pose donc la question de la nécessité de prévoir ces financements. Dans une vue plus globale de l'ensemble du développement de notre région, il se demande s'il faut effectivement aller toujours plus avant ou s'il faut, comme l'a relevé M. D. Rosselat dans différents cadres, ralentir le développement économique de notre région et cette espèce de fuite en avant. Ne faudrait-il pas mieux anticiper les demandes et ainsi mieux pouvoir les gérer ? M. Burnier pense qu'il y a certainement quelques choses à faire à ce niveau-là.

M. G. Cretegny répond sur la première partie de la question en précisant qu'il y a plusieurs scénarios possibles, avec un report d'habitants un peu moindre de ce qui était prévu ou alors une suite exponentielle à la situation actuelle. Il est également imaginable qu'il y ait un développement avec un frein, la difficulté étant de ne pas savoir quelle sera, dans dix ans, l'orientation effective. Néanmoins, au stade actuel des certains projets, il n'est pas possible d'attendre pour voir comment la situation évolue, puisqu'il s'agit d'aller de l'avant dans les planifications. Par contre, si un projet n'est toujours pas viable dans dix ans, celui-ci pourra être abandonné ou modifié. M. Cretegny rappelle encore que des retards conséquents ont été mis au jour dans certains domaines.

M. D. Rosselat aimerait bien avoir un potentiomètre de la croissance, mais il est conscient que d'une part ce n'est pas possible, mais que d'autre part, on ne se trouve pas dans un plan quinquennal de style soviétique et qu'il ne faut pas oublier que nous nous trouvons dans un système de marché. Certaines zones, dans ce district, sont déjà légalisées et représentent des surfaces énormes à bâtir et donc un potentiel de nombre d'habitants supplémentaires très important. Les statistiques du SCRIS prévoient une augmentation de 35'000 d'habitants sur les vingt prochaines années dans notre district et M. Rosselat espère qu'il se trompe. Il espère qu'il y ait d'autres mécanismes qui ralentiront cette croissance, car il n'y a que la régulation faite par les communes qui peuvent jouer le rôle de ce potentiomètre qui n'existe pas. Où alors il faut laisser aller et l'engorgement naturel servira de frein, ce qui n'est pas souhaitable dans la mesure où il faut être acteur dans ce domaine et pas spectateur. Mais il faut être conscient que de toute manière la réalisation d'infrastructures sera nécessaire et qu'il faut les planifier au mieux avec les éléments à disposition.

M. M. Kamermann aimerait connaître la répartition des frais à charge des communes territoriales lorsqu'un projet touche plusieurs communes.

M. P. Stampfli lui répond que cette répartition se fera par rapport au nombre d'habitants et que cette décision aura lieu au sein des communes concernées. Il précise, néanmoins, que c'est la règle actuelle, mais que le Conseil Intercommunal pourrait éventuellement changer ce procédé. Il profite également pour répondre à M. Burnier qu'il n'y a actuellement pas de nouvelles jonctions autoroutières de prévues. D'autre part, il précise qu'il y a quatre jonctions à améliorer, notamment du

point de vue des transports publics et du retard global pris à ce niveau-là. Il précise encore que les quatre grandes familles concernant la mobilité représentent les 2/3 du plan d'investissement soumis. Quatre comités de pilotages sont actuellement en train de travailler sur les aménagements des bassins versants (Rolle, Gland, Nyon et Coppet) selon les préavis qui avaient été adoptés par le Conseil Intercommunal, l'objectif étant d'être prêt pour le 9 décembre 2012 avec l'introduction du nouvel horaire CFF.

Mme R. Schoch aimerait savoir où en est le financement de ces projets et si le versement des CHF 31.-- doit être effectué.

M. P. Stampfli lui répond qu'une première tranche de CHF 5.-- a été demandée, mais que le but n'étant pas de thésauriser au sein du Conseil Régional, des nouvelles tranches seront demandées au fur et à mesure des besoins.

M. M. Burnand a besoin de plus d'informations pour discuter avec sa Municipalité et, par la suite pour convaincre la population de sa commune. Il aimerait bien recevoir rapidement un petit descriptif des projets et le bénéfice qui résulte de chaque projet pour les citoyens. De plus, il aimerait savoir si les CHF 191.-- demandés le sont sur cinq ans ou sur vingt ans.

M. G. Cretegny lui répond que d'une part, de nouveaux documents seront prochainement remis aux Communes qui décriront toujours les mêmes projets et les mêmes familles, mais qui les présenteront de manière différente et qui détailleront mieux les types de priorisation. D'autre part, il précise qu'avec l'engagement d'une nouvelle collaboratrice au sein de l'équipe administrative, il y a la volonté d'améliorer la communication et l'information avec et aux communes.

M. Ch. Rolaz soulève le problème du système démocratique qui, à son sens, n'est pas respecté puisqu'il a notamment l'impression que l'avis des législatifs est occulté par le processus de décision déjà évoqué. Il trouve la démarche contraire au système démocratique vaudois avec le législatif et l'exécutif et un espèce de blanc seing donné au Conseil Régional, sur un volume financier de CHF 600 millions et des projets qui peuvent apparaître ou disparaître au fil des années. Il aimerait une explication légale sur ce principe.

M. G. Cretegny rappelle que des préavis municipaux seront soumis aux Conseils communaux selon les différents thèmes proposés par le Conseil Régional. C'est donc les organes délibérants des communes qui prendront les premières décisions. Concernant les aspects financiers, une certaine somme sera votée, mais restera en main de la commune, jusqu'à ce que les Conseil Régional en réclame tout ou partie, pour financer un des projets en cours. Pour ce qui est des projets proprement dits, c'est au sein du Conseil Intercommunal que les décisions se prendront et c'est bien les délégués des communes qui voteront les préavis soumis par le CODIR. De plus, un droit de référendum existe, aussi bien au niveau des décisions des Conseils communaux que de celles du Conseil Intercommunal.

M. R. Oppiger rappelle qu'en juin 2011, un document spécifiait un coût de 550 millions et que ce soir on parle de 668 millions. Ce qui le surprend le plus c'est que la participation citée a diminué et qu'elle est de CHF 191.-- par habitant sur les vingt prochaines années. D'autre part, il s'inquiète concernant la participation cantonale et se demande si ce n'est pas la Région qui devra tout payer in fine.

M. B. Penel explique que la somme de CHF 191.-- est calculée sur la part à charge des communes et de la Région et que celle-ci n'a pas changé, même avec l'augmentation du coût total des projets dans la mesure où ce sont les parts à charge du Canton et de la Confédération qui ont augmenté.

M. S. Beck rappelle qu'une motion vient d'être déposée par l'ensemble des députés de notre région et qu'elle a été renvoyée directement au Conseil d'Etat, avec une somme de CHF 9 millions qui serait attribuée à notre région concernant la réorganisation des lignes de bus. Il insiste sur le fait que cette mobilisation des députés et du Conseil Régional à valeur d'exemple pour les reste du Canton, mais surtout, aussi, dans la mesure où des projets concrets ont été listés et présentés.

M. G. Cretegny insiste sur le fait que cette action est bénéfique pour le district, mais que les réactions générales ne sont pas toujours positives et que notre région à tout de même une connotation de riche et qu'elle devrait, de ce fait, pour certains, financer ses projets elle-même. Il rappelle encore que le CODIR rencontrera prochainement la Commission de Gestion du Grand Conseil et ce genre de rencontre est un élément important dans la visibilité de notre région et du

besoin d'investissement qui est absolument nécessaire, dits auraient dûs être engagés antérieurement.

M. C. Uldry revient sur la manne cantonale de 500 millions qui pourrait être attribuées aux communes. Il aimerait savoir ce qu'il en est, dans la mesure où les premiers demandeurs seraient les premiers servis. Il se demande si des projets sont déjà prêts à être soumis dans ce cadre-là.

M. G. Cretegny lui répond qu'effectivement il semblerait que ces informations soient justes et que le Conseil Régional va tout faire pour être prêt afin de pouvoir bénéficier de cette manne.

M. M. Burnand n'est pas très à l'aise avec le blanc seing qui va être donné au CODIR avec le versement de ces CHF 191.-- par habitant et craint de plus le mouvement, possible, de vases communiquant entre les projets. Il propose donc de travailler par catégories et de les financer par francs par habitant afin d'avoir une vision plus serrée des situations.

M. D. Collaud cite les trois axes qui avaient été évoqués avec les représentants des communes et que c'est bien cette manière de faire qui a été adoptée par la majorité des communes représentées dans le groupe de travail.

M. G. Cretegny précise une fois de plus que c'est bien les membres du Conseil Intercommunal qui prendront les décisions finales, objet par objet, préavis par préavis.

M. P. Burnier rappelle qu'il était sorti très clairement d'un groupe de travail que les prérogatives en matière de gestion du territoire seraient en main du Conseil Régional. Il aimerait savoir s'il y a des nouvelles à ce sujet dans la mesure où une très grande partie des projets sont liés à l'aménagement du territoire.

M. G. Cretegny précise que ceci est un élément qui doit encore être travaillé au niveau du CODIR, mais qu'il y a deux niveaux avec les services de l'état. D'une part, les techniciens cantonaux amènent des éléments positifs dans les discussions, mais, d'autre part, une volonté de se distancer de ces gens existe également.

M. G. Produit pense que les communes doivent garder leurs prérogatives et que le Conseil Régional doit être l'élément fédérateur et ne doit pas venir faire de la cogestion notamment au niveau de l'aménagement du territoire. Pour lui c'est chaque commune territoriale qui doit être porteuse du projet qui la concerne, mais que la solidarité au sein du Conseil Régional doit être un des éléments clés de ce fonctionnement.

M. P. Burnier encourage les nouveaux membres du CODIR et accueille avec satisfaction leur enthousiasme. Il aimerait néanmoins rappeler que certaines négociations avec le Canton n'apportent pas toujours les satisfactions escomptées, parfois même bien au contraire.

M. J.-R. Probst s'imagine que dans chaque commune les préavis vont être présentés aux Conseils communaux respectifs et il aimerait savoir si un représentant du CODIR pourrait être présent lors de ces séances.

M. G. Cretegny répond que cette manière de faire s'est déjà appliquée à de nombreuses reprises et que c'est une volonté d'agir qui sera poursuivie. Les communes peuvent donc s'adresser au CODIR et aux chefs de projet du Conseil Régional, qui s'investissent également dans ce domaine, pour une présence lors des réunions des Conseils communaux. Ce projet est très ambitieux et il est donc important que l'on se donne les moyens pour l'accomplir.

M. R. Heiniger, présent en tant qu'observateur, aimerait connaître la position du CODIR au sujet des entreprises pour lesquelles des infrastructures sont mises en place et à qui le Canton octroie des exonérations fiscales durant dix ans.

M. B. Penel propose de prendre en compte la globalité, puisque les entreprises génèrent des emplois, que les salariés consomment dans la région et y payent des impôts.

M. G. Cretegny conclut ce débat en insistant sur le fait qu'il faut que le maximum puisse être fait pour faire passer ce plan d'investissements au sein des communes. Il encourage les délégué-e-s à informer les Conseils communaux dans le cadre des futures séances de fin d'année afin que les sommes nécessaires puissent être obtenues. Il rappelle que de nouveaux documents vont parvenir

aux Municipalités et insiste encore sur le fait qu'il ne faut pas hésiter à s'adresser aux membres du CODIR pour toute question qui pourrait surgir.

M. le Président remercie M. G. Cretegny, de même que l'ensemble des membres du CODIR et l'assemblée dans son entier, pour les interventions qui ont animé la séance de ce soir. Il insiste à son tour auprès de tous afin que l'information soit transmise aux membres des Conseils communaux, de manière à les sensibiliser à ce vaste projet, d'importance pour toute la région.

7) Annonce des préavis

M. le Président passe la parole à M. G. Cretegny qui informe les membres du Conseil Intercommunal que cinq préavis sont déposés et que ces derniers ont déjà été envoyés aux greffes municipaux. Il s'agit des préavis Nos :

- 01-2011 "Autorisation générale de plaider pour la législature 2011 - 2016"
- 02-2011 "Compétences du comité de direction d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles pour la législature 2011 - 2016"
- 03-2011 "Plafond d'endettement pour la législature 2011-2016"
- 04-2011 "Convention instituant le groupement local de coopération transfrontalière du projet d'agglomération (GLCT)"
- 05-2011 "Demande de crédit de CHF 50'000.-- pour l'étude du potentiel de production d'énergies renouvelables dans le district de Nyon"

Pour des questions de délais, les commissions ont été nommées par le Président du Conseil Intercommunal. Après une rapide discussion au sein de l'assemblée, M. le Président annonce les désignations suivantes :

Préavis 01-2011

- M. R. Oppiger, Chéserex (1^{er} nommé)
- M. J.-P. Friedli, Begnins
- M. N. Kaltenrieder, Commugny
- M. P. Burnier, Bursinel
- M. C. Uldry, Nyon

Préavis 02-2011 : Commission de gestion et des finances

- M. L. Visinand, Bogis-Bossey (1^{er} nommé)
- M. Ch. Graf, Arnex-sur-Nyon
- M. A. Nicolas, Begnins
- M. Ch. Muller, Perroy
- M. E. Chesaux, Longirod

Préavis 03-2011 : Commission de gestion et des finances

Voir ci-dessus

Préavis 04-2011

- M. J.-L. Reiss, Borex (1^{er} nommé)
- Mme Ch. Girod, Gland
- M. B. Gétaz, Coinsins
- M. L. Henriod, Chavannes-des-Bois
- Mme J. Byrne Garelli, Rolle

Préavis 05-2011

- M. Ph. Parmelin, Bursins (1^{er} nommé)
- Mme V. Babet, Gingins
- M. M. Kammermann, Chavannes-de-Bogis
- M. L. Mouthon, Marchissy
- M. J. Mugnier, Duillier

8) Divers

M. le Président annonce qu'aucun courrier concernant le point divers n'est parvenu au Bureau et rappelle les dates des prochaines séances de l'année 2011, à savoir :

le jeudi 3 novembre à Gland et le **mardi 13 décembre** à Tannay

Concernant l'année 2012, les dates seront prochainement fixées d'entente entre les membres du CODIR et du Bureau

La séance est levée à 22h25

et l'assemblée a l'occasion de se retrouver autour d'un apéritif dînatoire offert par la Commune de Prangins.



Arzier - Le Muids, le 24 octobre 2011